



### Rentrée scolaire :

La commune après consultation de la commission des écoles et de la Directrice décide une ouverture échelonnée et partielle des écoles à partir du lundi 18 mai. **Seule la classe de CM1 - CM2, limitée à 10 élèves** sera concernée dans un premier temps, pour les enfants dont les parents souhaitent la reprise scolaire. Pour une organisation optimale de cette rentrée, la directrice de l'école met en place une communication à l'attention des familles qui devront répondre aux mails qu'elle leur adressera.

Accueil des enfants : - matin : 08h15 à 11h45, - après-midi: 13h30 à 16h00

L'accueil périscolaire ouvrira également mais la priorité sera donnée aux familles n'ayant aucun autre mode de garde. Le foyer mettra en place une communication avec les familles.

Les autres classes reprendront les cours après une nouvelle réflexion sur les conditions sanitaires permettant une reprise sans risque pour les enfants.

Il est de la **responsabilité** des parents de ne pas scolariser les enfants **en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille**. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (**37,8°C ou plus**), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

### Distribution de masques :

Dans le précédent spécial info, nous annonçons la distribution par la commune de masques en tissu réalisés par un collectif de bénévoles selon les préconisations du CHU de Grenoble. Il ne s'agit pas de masques médicaux, mais ils offrent une protection non négligeable.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles investis dans cette belle initiative depuis près de deux mois et qui ont donné et donnent toujours beaucoup de leur temps au service de la sécurité sanitaire.

L'effort de distribution se poursuit actuellement **pour tous les habitants** sur demande à la mairie :

tph. :03 87 23 80 02 ou mail : [mairie@niderviller.com](mailto:mairie@niderviller.com)

Cette distribution gratuite sera effectuée dans la limite des possibilités de confection et à raison de 1 par personne. Les dons que certaines personnes souhaitent faire seront reversés à la caisse de l'action sociale communale CCAS et permettront l'achat de matériels, en particulier d'élastiques. Cette denrée devient rare. Les bénévoles acceptent les dons d'élastiques si vous en disposez chez vous.

Nous rappelons que le port du masque ne dispense pas du respect des gestes barrières.

**Mode d'emploi :** Le masque est livré dans son étui plastique.

Vous devrez : - le laver préalablement à 30/40 degrés en utilisant une lessive désinfectante ou un liquide désinfectant de type SANYTOL.

- en cas de non-utilisation de produits désinfectants au lavage, il est préférable de laver à 60°. Pour préserver les élastiques, l'entretien peut se faire dans une casserole d'eau chaude avec lessive sans immersion des élastiques à l'aide d'une cuillère en bois par exemple. Le repasser à la vapeur ou le laisser à l'air libre pendant 2 heures

- si vous le portez moins de 2 heures, il est possible de se limiter à la désinfection sans lavage par vaporisation d'un désinfectant (spray type SANYTOL). Attention, la désinfection par vaporisation d'alcool 70/90° peut provoquer des irritations.

Vous devrez réaliser ces entretiens **après chaque utilisation**.

Informations complémentaires :

Marie-Véronique BUSCHEL 06 82 45 19 20

Marie-Odile MICHALSKI : 06 82 56 45 27

La Communauté des Communes de Sarrebourg Moselle Sud, devrait également procéder prochainement à la fourniture d'un masque lavable par habitant.

### **Réouverture partielle et service restreint du réseau de déchèteries du Pays de Sarrebourg**

Le pôle déchets nous signale la réouverture de certaines déchèteries en service restreint : **seuls les déchets verts et les cartons** seront acceptés dans l'immédiat.

Il est demandé aux usagers de respecter cette consigne car ils seront contraints de repartir avec tous autres déchets. Pour cela, un gardien effectuera le contrôle des déchets et vérifiera la domiciliation figurant sur l'attestation déplacement dérogatoire apposée sur le tableau de bord du véhicule (*cocher la case "déplacement pour effectuer des achats de première nécessité..."*).

Afin de respecter les règles de distanciation, 2 usagers maximum pourront être présents sur la déchèterie. L'accès au site s'effectuera sur autorisation du gardien. Un second gardien sera présent en haut du quai pour indiquer dans quelle benne les déchets devront être déposés.

Par mesure de précaution, ce gardien ne sera pas autorisé à aider les usagers à décharger les déchets.

Les déplacements en déchèterie doivent rester exceptionnels et nous invitons tous ceux qui le peuvent à stocker les déchets verts.

Les déchèteries concernées, jours et horaires d'ouvertures sont :

**Sarrebourg** : Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h et 13h à 18h

**Mittelbronn** : Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h et 13h à 18h

**Nitting** : Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h et 13h à 18h

**Moussey** : Mardi de 9h à 12h et 13h à 18h

**Berthelming** : Jeudi de 9h à 12h et 13h à 18h

Pour permettre le maintien de ces ouvertures exceptionnelles il est demandé aux habitants de :

- faire preuve de patience et de respect dans les files d'attente,
- d'appliquer les gestes barrières,
- et de ne pas s'attarder sur le site.

Selon le contexte (respect des consignes et des gardiens, réouverture de certaines filières de déchets), ce service restreint pourrait évoluer.

**Vous retrouverez l'ensemble de ces informations sur le site internet du Pôle Déchets ([www.pays-sarrebouurg.fr](http://www.pays-sarrebouurg.fr))**

### Secrétariat de mairie :

A partir du 11 mai prochain le secrétariat de mairie ouvre à nouveau aux horaires habituels (*l'après-midi de 13h30 à 17h30*). Nous vous demandons néanmoins de sonner à l'entrée car il ne sera possible d'accueillir qu'une seule personne à la fois. Il est recommandé de privilégier le contact téléphonique ou le mail : tph. :03 87 23 80 02 ou mail : [mairie@niderviller.com](mailto:mairie@niderviller.com)

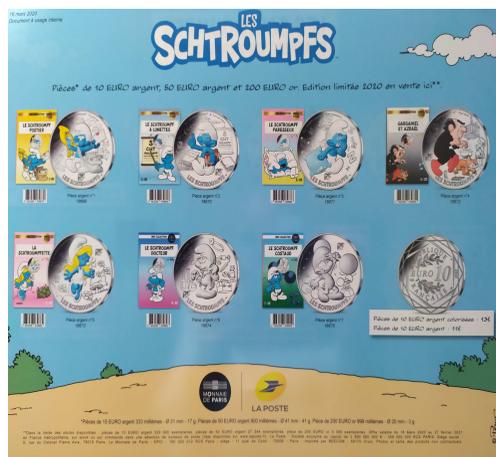
### Covid 19 : En attente des nouvelles consignes après le 11 mai

Au déconfinement, si l'attestation de déplacement n'est plus obligatoire, le port du masque va se généraliser. Les déplacements ne pourront se faire que pour une distance inférieure à 100km du domicile.

### Ouverture de l'Agence Postale Communale :

L'Agence Postale Communale a repris son service depuis le 14 avril 2020. Vous pourrez vous y rendre aux horaires habituels : du lundi au jeudi de 15h à 17h, le vendredi de 14h à 16h et le samedi de 9h à 11h.

Vous pouvez y effectuer tous vos affranchissements, achats de timbres, colis et prêt à poster ainsi que le dépôt et retrait d'argent. Vous y trouverez également la nouvelle collection de la Monnaie de Paris : Les Schtroumpfs - 10 modèles de pièces en argent à découvrir.



Les consignes affichées à l'entrée ainsi que les distances de sécurité devront être strictement appliquées. Merci pour votre compréhension.

## **Reprise depuis le lundi 20 avril des travaux d'eau potable rue de la Tuilerie et rue de Lorraine**

Afin de bien respecter les mesures de protection sanitaire et les gestes barrières imposés par l'état d'urgence sanitaire, et pour la sécurité de tous les intervenants, je vous demande de ne pas vous approcher des véhicules de chantier ni des ouvriers présents sur place en cas de passage ponctuel dans la rue.

Pour la bonne réalisation de ces travaux, je vous informe également que la circulation est réglementée (*par feux tricolores si nécessaire*) et le stationnement interdit rue de la Tuilerie à partir du 20 avril et pour toute la durée des travaux.

Ces travaux se poursuivront ensuite rue de Lorraine, de l'intersection avec la rue de la Tuilerie jusqu'à la rue de la Paix.

Je vous invite à prendre toutes les dispositions nécessaires quant au stationnement et à l'accessibilité de vos véhicules personnels durant cette période.

La Municipalité vous remercie par avance de votre compréhension

## **Cérémonie de l'Armistice du 08 Mai :**

Compte tenu de la situation actuelle liée à l'état sanitaire et aux mesures particulières à prendre, une cérémonie très restreinte, limitée à 5 personnes maximum comprenant le Maire, aura lieu devant le monument aux morts, le vendredi 08 mai prochain à 11h. La population pourra participer à cet hommage en observant un moment de recueillement à son domicile à la même heure.

## **Conseil Municipal**

Une réunion du conseil municipal est prévue le mercredi 13 mai pour le vote du budget primitif.

L'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 mars pourrait se faire entre le 5 et le 7 juin (*projet de loi prévu d'être soumis au Conseil d'État : info du journal des Maires*)

## **Bruits et nuisances sonores :**

Les travaux de jardinage et de bricolage effectués par les particuliers sont fréquents en ce début de printemps. Le bruit qu'ils génèrent suite à l'utilisation d'appareils tels que : tondeuses, perceuses, tronçonneuses, débroussailleuses, etc... occasionne une gêne importante au voisinage.

Aussi, nous vous demandons de respecter l'utilisation de ces équipements autorisés selon Arrêté préfectoral, aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

**Le Maire : Claude VOURIOT**